

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°41 - publié le 22 mai 2024



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°28

REUNION DU 21/05/2024

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION, Gérard FLANTIN

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 85

**Match n°25949323, Lussas US 1 / Valdaine FC 2, Seniors D3, poule D du 05/05/2024**

Réserve d'après match posée par le capitaine de Lussas sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de La Valdaine pour le motif suivant : « *Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de La Valdaine lors des 5 dernières journées de championnat* »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'après match du club de Lussas US confirmée par courriel le 07/05/2024 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club La Valdaine en date du 14/04 /2024 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

« *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France)* ».

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure Sénior de La Valdaine (Sénior R3, coupe de France et coupe Laura Foot) il ressort que 4 joueurs ci-dessous ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

- AKBULUT Erkan : 17 matchs
- JOUVE Allan : 18 matchs
- PETIT Léo : 10 matchs
- PICCO Teo : 8 matchs

En conséquence, la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de La Valdaine. En application des articles 16 des Règlements du District :

**Lussas US 1 :**                    **0 point ;            1 but** (résultat inchangé)

**La Valdaine FC 1:**            **- (moins) 1 point;    0 but** (match perdu)

Le comte de La Valdaine FC sera débité de 37,00 € pour frais de dossier



## DOSSIER N° 86

### Match n° 27834502, FC Vallon Pont d'Arc / St Paul 3 Chateaux, U15 D3 poule B du 27/04/2024

Réclamation du club de Fc Vallon Pont d'Arc portant sur la qualification et/ou la participation du joueur EL AZOUZI Imrane licence n°2547189737 du club de St Paul 3 Chateaux pour le motif suivant : le joueur EL AZOUZI Imrane licence n°2547189737 était en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 29/04/2024 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de St Paul les 3 Chateaux en date du 14/05/2024 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur EL AZOUZI Imrane licence n°2547189737a été sanctionné par la Commission de Discipline le 17/04/2024 de 1 match de suspension suite à 3 cartons jaunes, sanction applicable à compter du 22/04/2024.

Considérant qu'entre le 22/04/2024, date d'effet de la sanction et le 27/04/2024 date de la rencontre qu'il a disputée contre FC Vallon Pont d'Arc, l'équipe St Paul 3 Chateaux n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur EL AZOUZI Imrane licence n°2547189737 avait purgé aucun match avec l'équipe de son club engagé en championnat U15 D3 au jour où il a participé à la rencontre du 27/04/2024 face à FC Vallon Pont d'Arc

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Paul 3 Chateaux pour en reporter le gain à l'équipe de FC Vallon Pont d'Arc.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**FC Vallon Pont d'Arc: 3 points ; 3 buts**

**St Paul 3 Châteaux: - (moins) 2 points ; 0 but (match perdu)**

Le club de St Paul 3 Châteaux est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur EL AZOUZI Imrane licence n°2547189737 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 27/05/2024 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

## PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du 21/05/2024

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :  
**competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr**

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

### INFORMATION FMI :

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres !** L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

**Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.**

**En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.**

**Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.**

### **Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :**

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





**Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.**

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

**Horaire Légal** : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire Négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

**Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS** lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI** :

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres** : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

**Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**

- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

**Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation**

**Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.**

**Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.**

**Procédure ci-après**



## Chapitre I : Correspondant Footclubs

### 1.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



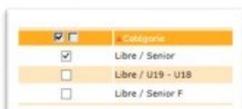
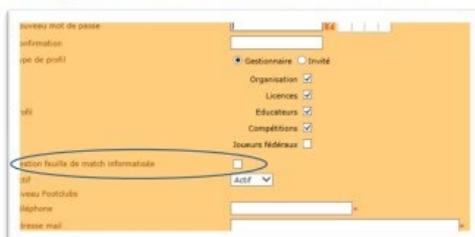
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

1) Créer un compte à l'aide du bouton 

2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.  
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

4) Il ne faut pas oublier de 

*Remarque :*

*Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans le sens où il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la feuille de match*

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable coupes X BOUVIER et R GIRAUD : Djamel DJEDOU
- Responsable délégations : Éric THIVOLLE



- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous rappelons que nous vous accordons **UN joker** par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.

La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - [mipommier@wanadoo.fr](mailto:mipommier@wanadoo.fr)

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

#### RAPPEL AUX CLUBS POUR LA FIN DE SAISON 2023/2024

**Toutes les rencontres ayant déjà eu un report pour arrêté municipal ou terrain impraticable devront se jouer à la date prévu (prévoir un terrain de repli en cas d'intempéries) sous peine d'avoir match perdu.**

**Les 2 dernières journées fixées aux 26 mai et 02 juin 2024 doivent se jouer le même jour.**

**Aucune demande de changement de date sera acceptée (sauf pour la D5 challenge).**

Le barème de pénalisation sera publié à la fin des championnats, chaque club peut demander la situation de son club.

#### COUPES SENIORS, VETERANS ET FOOT DIVERSIFIE

**Coupe Xavier BOUVIER : la finale aura lieu le samedi 08 juin à 18h sur le terrain du POUZIN :**

**DONZERE / ALLAN ou DONZERE / TOURNON**





Coupe René GIRAUD : La finale aura lieu le dimanche 09 Juin à 16h15 au stade du POUZIN :

LE CHEYLARD C / SC ROMANS

Coupe vétérans : La finale aura lieu le dimanche 09 Juin a 10h au stade du POUZIN entre :

FC RAMBERTOIS / RC MAUVES

Coupe Paul GATEAUD (foot diversifié) : La finale aura lieu le samedi 08 Juin 2024 à 17h45 au stade du POUZIN entre

JS LIVRON / SOYONS

COUPE DE FRANCE 2024/2025 :

La date limite des engagements de la coupe de France 2024/2025 est fixée au **15 juin 2024**.

Merci de faire le nécessaire afin que votre club puisse participer à cette épreuve.

#### INFO INSCRIPTION COUPE DE FRANCE

Si vous rencontrez des problèmes informatiques pour votre inscription à la Coupe de France, veuillez directement envoyer un mail à M. Pierre LONGERE, secrétaire général de la Laurafoot :

[competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

#### CI-DESSOUS LE TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2023/2024

CHAMPIONNAT D1									
Début de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Fin de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12





CHAMPIONNAT D2									
Début de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Descentes en D3	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24

CHAMPIONNAT D3									
Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

CHAMPIONNAT D4									
Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

CHAMPIONNAT D5									
Descentes de D4	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées en D4	12	12	12	12	12	12	12	12	12



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion électronique du 20 / 05 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés**, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES** (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

**Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !**

## **TOURNOIS**

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

## **U7**

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Prochains plateaux** : Le temps est venu des plateaux organisés à l'occasion des tournois des clubs. Bonne fin de saison à toutes et tous !!!





## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Prochains plateaux : Journée Nationale des Débutants à TOURNON le samedi 25 MAI.

Cette nouvelle édition de notre traditionnelle Journée Nationale des Débutants s'articulera autour d'une nouvelle formule festive sur la journée !

- **Horaires** : 9h15 – 16h30 (accueil des équipes à 9h15).
- **Matin** : Défilé des équipes sous la bannière de votre club (Mascottes, drapeaux, t-shirt à vos couleurs...) / Matchs / Village d'animations
- **Pause méridienne** :
  - Possibilité de se restaurer sur place !
- **Après-midi** : Matchs / Village d'animations

Attention, pour la bonne organisation de cette nouvelle formule, nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre à 120 équipes U8-U9.

Les inscriptions sont gratuites et chaque enfant repartira avec une récompense individuelle.

Cette journée regroupera sur un même site **plus de 1500 personnes** (joueurs et parents). Cet événement reste un des moments forts de la saison du District Drôme Ardèche de Football.

### RAPPEL

- La pratique des U8-U9 s'effectue à 5 contre 5 (7 joueurs maximum par équipe)

### CONTACTS

- Jérôme VIAL (CTD DAP) : [jvial@drome-ardeche.fff.fr](mailto:jvial@drome-ardeche.fff.fr) – 06.81.48.89.75
- Martine MOMBARD (Responsable catégories U7-U9) : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 25 Mai 2024.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.





## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1<sup>er</sup> du niveau U15D1 accède au championnat U15R2 et UA6R2. Le premier de chaque poule de U15D2 accède au niveau U15D1. Les 2 premiers de chaque poule de U15D3 accèdent au niveau U15D2.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

### **Coupe Vivier BOUDRIER :**

Le samedi 08 juin à 15h45, la finale opposera OL SALAISE RHODIA / AS BERG HELVIE-OL RUOMS. Félicitations aux deux finalistes pour la qualification.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1<sup>er</sup> du niveau U17D1 accède au championnat U18R2. Le premier de chaque poule de U17D2 accède au niveau U17D1. Le premier de chaque poule de U17D3 accède au niveau U17D2.

### **Forfait Général :**

**U17 D3 Poule A :** FC RAMBERTOIS (3<sup>ème</sup> forfait). En application de l'Art 19.3 des Règlements Sportifs, les autres équipes de la poule conservent les points cumulés contre l'équipe du FC RAMBERTOIS. Concernant les rencontres qui devaient se jouer, après le forfait, les équipes opposantes se verront attribuer la victoire, avec un résultat de 3 à 0.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **En U17 D4 :**

*Poule C :*

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.





## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

Pour info, le 1<sup>er</sup> du niveau U20D1 accède au championnat U20R2. Les 2 premiers de U20D2 accèdent au niveau U20D1.

### **Forfait Général :**

**En U20D2 :** Forfait général : DIOIS FC journée 20 (3<sup>ème</sup> forfait) journées 02 – 13 – 20. En application de l'Art 19.3 des Règlements Sportifs, les autres équipes de la poule conservent les points cumulés contre l'équipe du DIOIS FC. Concernant les rencontres qui devaient se jouer, après le forfait, les équipes opposantes se verront attribuer la victoire, avec un résultat de 3 à 0.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.



# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 39

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 25 & 26/05/2024

- **SERGEANT Cyrille (07.70.15.24.71)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin.

### REUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (Séance N°8)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le **vendredi 7 juin 2024 de 18h45 à 22h30** au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Prévoir un nécessaire prise de note. **Cet avis tient lieu de convocation.**

**La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.**

**Au cours de cette soirée, chaque arbitre stagiaire recevra son écusson arbitre.**

**A défaut de votre participation, la Commission Départementale de l'Arbitrage ne renouvellera pas votre licence pour la saison 2024/2025.**

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRE ADULTE	
NOM	PRENOM
ALAVOINE	FABIEN
ALEDA	DAVID
ALMEIDA	SEBASTIEN
BACONNIER	GAETAN
BARD	VICTOR
BERIDOT	INOLA
BERVOETS	GERALD
BIRO	DIVIN JENNYFER
BOUYEYRON	REMI
CASAGRANDE	CHRISTELLE



COMPAGNON	YOAN
DUMAS	ANTHONY
EL METTALSSI	HAMEZA
FINCK	NICOLAS
GODET	CEDRIC
GUL	ERDI
JARJAT	RICHARD
JUVEN	MAXIME
LAHOUSSE	JEAN PHILIPPE
MARTINEZ	KEVIN
MINETTO	CLOE
POULENARD	PIERRE
RIDJALI	BACAR
SALAKA	NIHAD
SOUBAYA	MATHIEU
ULLERICH	MICHAËL
VOCANSON	DORIAN
ZEROUALI	OUALID
ZIREK	MELIH

#### JEUNE ARBITRE

JEUNE ARBITRE	
NOM	PRENOM
ABBOU TI	YOUSSEF
ALEND A	ANTHONY
ALLOU	IWEN



AROUD	WASSIM
BEN CHAHED	NASSIM
BERTRAND	DJOULIAN
BOUABID	SELMA
BOUAFFAR	CORENTIN
CHALLIT	JULES
CHARDONNY	PAULINE
CHASSIGNOLE	MATHIS
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS
COGNET	NATHAN
CROS KHEIR	KAIS
DIORE	ANTONIN
DOS SANTOS	ANTOINE
DULONG	BLANCHE
DY	KELLYAN
EL YAACOUBI	YACINE
FELIX	TOM
GAROUACHI	SOULEYMANE
GIBAND	JOANNY
GIRY	MAELY
GUILHOT	THOMAS
HOOG	RUBEN
JARDET	TOM
KELAI	LINDA



LAGUT	ETHAN
LEBLANC	ETHAN
LEFORESTIER	ENGY
LOUCHAMI	MATHYS
MAGNIN	THOMAS
MARCOUX	QUENTIN
MARMI	AIMEN
MERCIER	JADE
MINGAM	ISAM
MONTAGNON	NATHAN
PAPE	JULIETTE
PASCAL	MALO
PAYEN	ROBIN
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
REYNAUD	NATHAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
ROBIN	MATHIS
SAUZEAT	EVAN
SAVIN DUHOT	LILIAN
THOMAS	ROSE
VALENTIN	ELOISE
VERNET	ENZO
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE AGHSAINÉ	HAMZA



## RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL ARBITRE SAISON 2024/2025

La C.D.A. Vous informe qu'un article concernant le renouvellement du Dossier Médical pour la saison 2024/2025 est en ligne depuis cette semaine sur le site internet du District Drôme Ardèche. Vous y trouverez toutes les informations et documents. **Vous devez prendre connaissance du GUIDE PRATIQUE (disponible sur ce même article) pour vous aider à remplir ledit Renouvellement.**

**ATTENTION :** Cette année pour tout dossier incomplet, le délai pour son réexamen **sera de plus d'un mois.** Donc nous vous demandons de bien vous appuyer sur le GUIDE PRATIQUE afin de réaliser correctement votre dossier.

**Le délai de rigueur est 15 août 2024.** Tout arbitre n'ayant pas envoyé son dossier médical à cette date, sera pénalisé d'un (1) point sur son classement saison 2024/2025.

**N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE.**

## ASSEMBLEES GENERALES SAISON 2024/2025

La C.D.A. vous informe que les Assemblées Générales de tous les arbitres (Adultes & Jeunes) se tiendront aux dates suivantes :

**Samedi 31 Août 2024.** (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 1 – D2 – Assistants District & Ligue
- De 14h00 à 18h30 = D 3 + Les JAD qui souhaitent venir à cette date-là avec une demande au préalable auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant directement au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43"

**Samedi 14 Septembre 2024.** (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 4
- De 14h00 à 18h30 = JAD et Rattrapage

Nous vous demandons de prendre vos dispositions dès maintenant car l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE.** Les arbitres absents en date du 14 Septembre 2024, ne seront pas désignés jusqu'au prochain rattrapage et bien entendu le règlement intérieur sur le retrait de points sera appliqué.

**Vous devez impérativement venir à l'A.G. De votre catégorie**

Réservez donc dès à présent votre date.

Si toutefois, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez venir à cette date-là, nous vous demandons de faire une demande auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43". Seul le Président pourra donner son accord.

**Particularité cette saison,** les JAD doivent venir le 14 septembre après-midi, mais comme indiqué ci-dessus, une demande peut être faite auprès de la C.D.A. soit par mail, soit par téléphone.





## CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au Dimanche 30 juin 2024 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2024/2025.

## CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A. Vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le **lundi 24 Juin 2024** au District et sera diffusé dans la semaine qui suit.

## STATUT DE L'ARBITRAGE

### RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

#### Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors:** 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai – 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Seniors Stagiaires :** 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Jeunes :** 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires :** 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (**4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin**).

Merci d'en prendre note.

## LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux. Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée.

Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.





Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

## AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

### JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

### COURRIERS DES ARBITRES

- BAGHOUGHI Aziz : Courriel nous adressant sa candidature pour devenir Arbitre-Assistant la saison 2024/2025. Lu et noté. La C.D.A. Étudiera votre demande.
- MARTINEZ Kevin : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison 2023/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT